



Attestation de conformité NF U43-500

Qu'est-ce que la NF U43-500 ?

- une norme française définissant les "Bonnes Pratiques" des prestataires de services qui appliquent des produits phytosanitaires et biocides.
- une norme spécifique à notre métier prenant en compte à la fois la Qualité, la Sécurité et l'Environnement, et qui répond aux problématiques de modes de production et de consommation durables voulus par le Grenelle de l'Environnement.



Amboile Services est la toute première société 3D à être officiellement conforme à la NF U43-500 !

Comment valoriser cette certification auprès de nos Clients ?

- **NF U43-500 = L'assurance de bonnes pratiques environnementales**
 - Amboile maîtrise les conditions de stockage et de transport des biocides et pratique une politique de gestion des déchets liés à ses activités, respectueuse de l'environnement.
- **NF U43-500 = L'assurance de prestations réalisées en toute sécurité**
 - Les compétences et connaissances techniques et réglementaires des intervenants d'Amboile leur permettent de maîtriser le choix des produits et des méthodes d'application, de prodiguer des conseils sécuritaires et de limiter les risques de contaminations croisées.
- **NF U43-500 = La garantie de prestations de qualité**
 - Le savoir-faire et les compétences d'Amboile ont été attestés par un organisme indépendant et seront vérifiés et remis en question chaque année.

Ce qu'il faut retenir !

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Amboile Services est reconnue **officiellement conforme à la norme NF U43-500 par le LRQA.**

La NF U43-500 marque **notre engagement** pour une **utilisation raisonnée des biocides**, respectueuse de la santé et de l'environnement !